

 |

LE BILAN RÉORIENTATION

Le bilan réorientation est une déclinaison du bilan professionnel, qui a pour objectif d'accompagner un agent dans la construction d'un projet de reconversion, en tenant compte de ses contraintes de santé et de ses opportunités de mobilité. Cette démarche est **proposée par l'employeur** et peut, dans certains cas être à l'initiative de l'agent.

➤ LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHÉ

Le bilan réorientation permet de :

- Faire un point sur sa situation professionnelle en tenant compte des contraintes de santé et statutaires
- Mettre en lumière ses compétences et ressources mobilisables ainsi que le fil conducteur de son parcours
- Favoriser une meilleure compréhension de soi, de ses motivations et centres d'intérêt;
- Explorer des pistes de reconversion réalistes, compatibles avec son état de santé et désirables pour l'avenir
- Construire un projet professionnel structuré et sécurisé
- Retrouver une dynamique professionnelle et se projeter positivement dans une nouvelle étape de sa carrière

➤ LE DÉROULEMENT

L'accompagnement s'effectue sur une durée de 18 heures réparties sur 4 à 6 mois (à raison d'un rendez-vous hebdomadaire ou bimensuel). Il s'agit d'une démarche modulaire adaptée aux besoins de l'agent.

Le bilan professionnel se déroule selon une alternance d'entretiens individuels avec le conseiller en évolution professionnelle et de démarches personnelles.

➤ LES MODALITÉS

Public : à destination à tous les agents souhaitant engager une réflexion sur leur avenir professionnel et qui serait contraint à une reconversion professionnelle pour des raisons de santé.

Un conseiller référent du CDG29, dédié à l'accompagnement de l'agent, sera votre interlocuteur privilégié tout au long du processus.

➤ LA MISE EN OEUVRE

Avant le début de l'accompagnement, le conseiller en évolution professionnelle organisera un échange avec la collectivité, ainsi qu'un rendez-vous de présentation de la démarche à l'agent. Ces échanges permettent d'analyser la situation et de définir les attentes de chacun.

En complément, une réunion de démarrage tripartite (gratuite et sans engagement) est prévue avant le lancement du bilan professionnel.

À l'issue des premiers échanges ou de la réunion tripartite, en fonction de la situation, une proposition d'accompagnement personnalisée sera transmise à la collectivité.

Un délai de 4 semaines minimum est requis entre la demande d'information sur le bilan professionnel et le début de la prestation, en lien avec l'accord du financement et l'organisation des séances.

Le bilan professionnel peut se réaliser sur ou en dehors du temps de travail (en accord avec l'employeur). Il se déroule dans les locaux du Centre de Gestion du Finistère à Quimper ou à Brest. Des entretiens à distance (téléphone ou visioconférence) peuvent également être envisagés.

➤ LE FINANCEMENT

Le coût du bilan professionnel est à la charge de l'employeur.

Cependant, dans le cas où l'agent disposerait d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), le coût de l'accompagnement pourrait être pris en charge par le FIPHP.

➤ EXEMPLE DE PARCOURS

Descriptif	Modalités	Durée
Réunion de démarrage tripartite en visio (facultatif).	Réunion	1 heure
Analyse de la demande et définition des objectifs. Rappel de la méthodologie et du cadre de l'accompagnement.	Entretien individuel	1 à 2 heures
Analyse du parcours professionnel. Analyse des restrictions médicales.	Entretien individuel + Travail accompagné (tests, questionnaires ...)	1 à 2 heures
Identification des compétences et ressources mobilisables.		2 à 4 heures
Analyse de la personnalité, des intérêts et des motivations. Synthèse du profil personnel et professionnel.		2 à 4 heures
Identification des pistes professionnelles en lien avec les contraintes de santé et premières explorations.		1 à 2 heures
Recherches documentaires.	En autonomie	2 heures
Analyse des recherches en cohérence avec la situation et préparation aux démarches terrain.	Entretien individuel	1 à 2 heures
Démarches terrain et analyse du marché de l'emploi.	En autonomie	2 heures
Analyse des projets envisagés. Identification des atouts et des axes de développement.	Entretien individuel + Travail accompagné	2 à 4 heures
Elaboration du plan d'action personnalisé.		1 à 2 heures
Synthèse et clôture du bilan professionnel.		1 à 2 heures
Réunion tripartite de clôture en visio	Réunion	1 heure
Total	18 heures	

➤ LES CONTACTS

Pour toute demande d'information, vous pouvez nous contacter :

Service Evolution Professionnelle

Centre de Gestion Finistère (CDG29)

7 Boulevard du Finistère · CS44048 · 29337 QUIMPER Cedex

02 98 64 11 30

evolution.professionnelle@cdg29.bzh